



## Conseil d'administration

309<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2010

GB.309/PFA/5/3

Commission du programme, du budget et de l'administration

**PFA**

**POUR DÉCISION**

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### Evaluations

#### **Evaluation indépendante du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT pour le Kirghizistan: 2006-2009**

#### **Vue d'ensemble**

##### **Questions traitées**

Le présent rapport contient un résumé des conclusions, enseignements et recommandations découlant de l'évaluation indiquée ci-dessus. On trouvera dans les dernières sections la réponse du Bureau régional de l'OIT pour l'Europe et l'Asie centrale et les observations des mandants tripartites du Kirghizistan.

##### **Incidences sur le plan des politiques**

Aucune.

##### **Incidences financières**

Aucune.

##### **Décision demandée**

Paragraphe 46.

##### **Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence**

Aucun.

## Introduction

1. Le présent rapport contient les analyses, conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du programme par pays de promotion du travail décent pour le Kirghizistan, réalisée à la fin de 2009<sup>1</sup>. Il s'agissait d'évaluer les résultats obtenus au cours de la période 2006-2009 dans le cadre de 40 projets. Cependant, la part en pourcentage du budget total des projets de coopération technique du BIT qui a été allouée à ce pays n'a pu être vérifiée.
2. L'évaluation porte essentiellement sur le positionnement stratégique de l'OIT dans ce pays, sur l'approche adoptée pour établir son programme d'action ainsi que sur la composition, la mise en œuvre et l'évolution de ses stratégies nationales relatives à l'Agenda du travail décent.
3. L'équipe d'évaluation a eu principalement recours à des méthodes qualitatives pour recueillir des données sur les résultats du programme. A cet effet, elle a examiné 33 documents, interrogé 56 parties prenantes et procédé à l'observation directe de plusieurs projets du BIT.

## Elaboration du programme par pays de promotion du travail décent pour le Kirghizistan

4. Le document du programme par pays de promotion du travail décent pour le Kirghizistan a été élaboré en mai 2006 dans le cadre d'une concertation entre l'OIT et les mandants tripartites. Il a ensuite été affiné par un échange de propositions rédactionnelles entre le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Moscou<sup>2</sup> (bureau de Moscou) et les mandants tripartites.
5. L'actuel programme par pays de promotion du travail décent pour le Kirghizistan comprend trois priorités principales qui englobent sept résultats à moyen terme, neuf résultats à court terme et 27 indicateurs de résultats. Ces trois priorités sont les suivantes:
  - **Priorité A: Création d'emplois, compétences et employabilité pour les femmes et les hommes.** Elle couvre les questions telles que la création de débouchés plus nombreux pour les jeunes, hommes et femmes, y compris le développement de leurs aptitudes professionnelles et, partant, l'amélioration de leur employabilité.
  - **Priorité B: Amélioration du système national de sécurité et de santé au travail.** Elle vise essentiellement à mettre à niveau les politiques, programmes et pratiques propres au système kirghize de sécurité et de santé au travail.
  - **Priorité C: Réduction du déficit de travail décent dans l'économie informelle.** Elle vise essentiellement à faire du travail décent et des normes qui le régissent une réalité dans d'autres secteurs, et en particulier dans l'économie informelle.
6. Le programme par pays de promotion du travail décent comporte un autre aspect prioritaire pour lequel un résultat à moyen terme a été défini: la *politique des partenaires*, qui vise à

<sup>1</sup> On peut en consulter la version intégrale sur le site Web de l'Unité d'évaluation: <http://www.ilo.org/eval/lang--en/index.htm>.

<sup>2</sup> Le bureau sous-régional s'appelle maintenant équipe d'appui technique au travail décent et Bureau de pays de l'OIT pour l'Europe orientale et l'Asie centrale.

créer des mécanismes institutionnels de partenariat social en améliorant l'activité des commissions tripartites et en encourageant la négociation collective à tous les niveaux.

## Conclusions et recommandations

### Conception du programme

7. Une analyse du portefeuille de projets a fait apparaître que 16 projets de coopération technique étaient en cours d'exécution au Kirghizistan lors du lancement du programme par pays de promotion du travail décent, en 2006. Il s'agissait, pour moitié, de projets nouveaux et, pour moitié, de projets en cours d'exécution. Faire fusionner les projets nouveaux et les projets en cours d'exécution dans un nouveau programme a posé un problème.
8. L'analyse a montré que trois résultats à moyen terme (MO 1.1, MO 1.2 et MO 3.2) sur les sept étaient conformes à l'ensemble des documents stratégiques des Nations Unies et des gouvernements. Les autres résultats à moyen terme étaient conformes à certains seulement de ces documents. Cela montre que l'alignement stratégique du programme par pays de promotion du travail décent sur les cadres nationaux et internationaux de développement est inégal.
9. Pour analyser la conception du programme par pays de promotion du travail décent, l'équipe d'évaluation a utilisé des documents de programme pour la création d'un modèle logique. La plupart des résultats attendus à moyen terme étaient dans la logique de leurs priorités respectives. En revanche, de nombreux résultats à court terme étaient sans lien logique avec les résultats à moyen terme correspondants.
10. Par exemple, on ne voit pas bien comment le fait d'*appliquer* des instruments et des méthodes qui sont ancrés dans les valeurs fondamentales de l'OIT (STO 1.2.1) *doterait* les mandants de l'OIT, les parties prenantes et les intermédiaires des capacités et méthodologies requises pour appliquer une approche intégrée de la création d'emplois (MTO 1.2). Il semble plus logique que les mandants de l'OIT ne soient en mesure d'utiliser que les instruments et méthodes dont ils se servaient auparavant.

### Evaluabilité

11. La détermination du degré d'évaluabilité par l'équipe d'évaluation a permis de constater que seul un petit nombre d'indicateurs figurant dans le programme par pays de promotion du travail décent étaient spécifiques, mesurables, pertinents ou offraient un moyen de vérification. Le document de programme de 2006 ne comprenait ni bases de référence ni cibles pour les indicateurs. En outre, il n'existait aucun plan de suivi et d'évaluation fournissant des informations sur les résultats, les indicateurs, les bases de référence, les cibles, les échéances et les risques/hypothèses, autant d'éléments sans lesquels les techniques de gestion axée sur les résultats seraient très difficilement applicables.
12. L'équipe d'évaluation reconnaît que les orientations données par le BIT sont loin d'être complètes. Les circulaires n<sup>os</sup> 598<sup>3</sup> et 599<sup>4</sup> du BIT, qui ont introduit en 2004 le concept de

<sup>3</sup> BIT: *Cadre de mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent*, Avis du Directeur général, circulaire n° 598, série 1, 20 mai 2004.

programme par pays de promotion du travail décent, n'en donnaient aucune définition, non plus la première version du manuel intitulé *Programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT*. Par ailleurs, le manuel intitulé *Gestion axée sur les résultats à l'OIT* n'a été publié qu'en 2008, longtemps après le lancement du programme par pays de promotion du travail décent au Kirghizistan.

## Mise en œuvre du programme

13. Le Plan d'exécution des programmes par pays de promotion du travail décent a été finalisé en octobre 2007, près d'une année après la signature du document de programme, en novembre 2006. Ce plan comprend 81 activités, notamment: voyages d'études, ateliers, recherche, analyse des politiques et activités de sensibilisation. Il était entendu que ce programme servirait à mobiliser des ressources parmi les donateurs.
14. Bien que le bureau de Moscou ait essayé, avec le soutien du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, de lever des fonds pour le programme, cette tentative n'a remporté qu'un succès partiel. Pour plus d'un tiers des activités prévues, on ne disposait d'aucune source de financement trois mois et demi avant la fin du programme, en 2009. Ce manque de ressources a rendu sa mise en œuvre particulièrement difficile.

## Coopération technique

15. La plupart des activités susmentionnées ont été déployées dans le cadre de 28 projets sous-régionaux. L'équipe d'évaluation estime que la part de financement de la coopération technique au profit du Kirghizistan s'est élevée à pas moins de 4 885 813 dollars des Etats-Unis. Cependant, le montant exact n'a pas pu être établi.
16. Un certain nombre de problèmes se sont posés du fait que le portefeuille de projets pour ce pays était dominé par des projets sous-régionaux. Tout d'abord, un tel programme n'est pas conforme aux principes du développement placé sous la direction des pays, énoncés dans la Déclaration de Paris, dans le Programme d'action d'Accra ou – dans le cas d'espèce – dans le manuel *Programmes par pays de promotion du travail décent de l'OIT*.
17. Deuxièmement, les projets qui constituaient le noyau du programme ont été conçus par différents bureaux à différentes périodes du cycle du programme, ce qui explique qu'il manque au programme une approche globale et holistique.
18. Troisièmement, les axes de responsabilité étaient nombreux. Un programme par pays de promotion du travail décent qui comprend des projets mondiaux, régionaux et sous-régionaux indépendants a peu de chances d'être géré ou coordonné de manière efficace depuis plusieurs centres.

## Visibilité

19. Des entretiens avec les parties prenantes ont révélé que le programme pâtissait d'une communication défailante sur les plans interne et externe. Les personnes interrogées qui n'étaient directement impliquées ni dans ce programme ni dans des projets de l'OIT ignoraient l'existence du programme et, d'une manière générale, n'étaient pas bien informées des activités de l'OIT au Kirghizistan.

<sup>4</sup> BIT: *Programmes par pays pour un travail décent*, Avis du Directeur général, circulaire n° 599, série 1, 20 mai 2004.

20. Les membres du personnel de l'OIT au Kirghizistan qui représentent divers projets étaient au courant du programme par pays de promotion du travail décent. Toutefois, ils n'avaient d'idée précise que sur les composantes du programme qui étaient liées à leurs projets respectifs.
21. Ceux qui connaissaient bien le programme étaient des mandants tripartites qui participaient à la planification et à la mise en œuvre, c'est-à-dire des représentants du ministère du Travail, de la Fédération des organisations de travailleurs et de la Confédération des organisations d'employeurs.

## Résultats

22. En l'absence d'un cadre approprié de gestion axée sur les résultats, il a été difficile d'évaluer les progrès accomplis vers les résultats attendus. Cependant, l'évaluation a permis de déterminer que, dans le domaine de la création d'emplois et de l'amélioration des compétences et de l'employabilité, le BIT a apporté une contribution substantielle en commanditant des études de qualité, en prodiguant des conseils sur les politiques à suivre et en renforçant les capacités, notamment dans le domaine de l'enseignement professionnel et de la formation à la gestion d'entreprise. Les produits du BIT tels que «Tout savoir sur l'entreprise» (KAB) et la méthodologie de formation modulaire ont été institutionnalisés dans le système national d'enseignement et de formation professionnels.
23. S'agissant d'améliorer le système national de sécurité et de santé au travail, le BIT a apporté une contribution importante par le biais du Programme sur l'amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND), qui a été une source d'améliorations dans les pratiques quotidiennes des exploitants agricoles de l'ensemble du pays. Un autre résultat important a été le renforcement des capacités d'inspection du travail. Mais les objectifs à long terme du programme dans ce domaine n'ont été atteints que partiellement, en raison des contradictions entre les mandants et le contexte politique.
24. Il n'a pas été possible d'évaluer l'impact global du programme pour ce qui est de la réduction des déficits de travail décent dans l'économie informelle. Cependant, grâce au projet WIND, le programme a beaucoup contribué au développement du dialogue social dans l'agriculture et l'industrie textile. Et, grâce au Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), la lutte contre les pires formes de travail des enfants a progressé. Par exemple, un plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants a été élaboré, qui a donné lieu à plus d'une centaine d'activités. Dans le domaine du développement économique local, les progrès ont été limités.

## Réforme des Nations Unies

25. L'élément moteur du processus de réforme des Nations Unies est le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), cadre stratégique pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau national. Les directives relatives aux PNUAD contiennent cinq grands principes de programmation qui devraient inspirer l'action des équipes de pays des Nations Unies: 1) approche du développement fondée sur les droits de l'homme; 2) parité entre les sexes; 3) viabilité du point de vue écologique; 4) développement des capacités; et 5) gestion axée sur les résultats.
26. Au Kirghizistan, le BIT a développé des avantages comparatifs sur le plan des principes de programmation 2 et 4: parité entre les sexes et renforcement des capacités. GENDER était chargé d'administrer deux projets de coopération technique dans ce pays. La participation

de fonctionnaires du siège et du bureau sous-régional à la formation sur la parité entre les sexes a eu des incidences positives et négatives. Le savoir-faire de ces fonctionnaires a été apprécié. Cependant, lorsqu'on avait besoin de conseils techniques, certains partenaires stratégiques court-circuitaient le BIT au Kirghizistan et prenaient directement contact avec le bureau sous-régional, estimant pouvoir ainsi obtenir des informations plus facilement et plus rapidement.

### **Unis dans l'action**

27. L'OIT et le PNUD ont étudié les moyens de travailler ensemble dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action». En mars 2008 a été signé un plan de travail conjoint OIT/PNUD pour la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent. C'était l'une des premières mesures de renforcement de la coopération entre les deux institutions. La collaboration avec le PNUD était liée pour l'essentiel au projet de promotion de l'emploi des jeunes (BYE). Le partenariat avec le PNUD a été mutuellement bénéfique. Le PNUD a aidé sur le plan des contacts, des fonds et de la logistique. Le BIT a fourni aux bénéficiaires des produits et des services de qualité, qui ont également favorisé un renforcement des capacités du PNUD.

### **Enseignements**

28. Les trois principaux enseignements tirés de cette évaluation sont les suivants:

- L'évaluabilité du programme par pays de promotion du travail décent dépend dans une large mesure de la qualité de sa conception. Si la logique du programme n'est pas cohérente et si l'on ne dispose pas de bons indicateurs et de données de référence valables, le programme rencontrera de sérieuses difficultés pour mesurer ses progrès et ses résultats. Il est beaucoup plus efficace de déterminer le degré d'évaluabilité au stade de la conception du programme que lorsque celui-ci est en cours d'exécution ou quand il arrive à son terme.
- Un programme par pays de promotion du travail décent ne peut avoir de véritable impact s'il ne bénéficie pas d'une forte présence de l'OIT. Les représentants de l'OIT dans le pays jouent un rôle crucial à toutes les étapes du cycle du programme, notamment celles de l'évaluation des besoins, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation. A l'heure actuelle, l'équipe de pays se compose d'un coordonnateur national et de quatre administrateurs de projet.
- Pour mettre en œuvre un programme qui réponde aux priorités du pays, il convient que les représentants/bureaux de l'OIT dans le pays et les mandants mobilisent des ressources pour la coopération technique au niveau national. En effet, ni le bureau régional ni le bureau sous-régional ne sont en mesure de fournir les financements nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins du pays. Cette mobilisation de ressources devrait être encouragée et soutenue.

### **Recommandations**

29. Les recommandations sont présentées ci-après:

- a) **Procéder à un rapprochement des comptes.** Il n'a pas été possible de vérifier le pourcentage du budget total des projets de coopération technique qui a été alloué à ce pays. Aussi est-il recommandé que le bureau sous-régional procède à un

rapprochement des comptes du programme. En outre, un mécanisme de comptabilité devrait être mis en place pour permettre à l'avenir la vérification des pourcentages.

- b) **Harmoniser le programme par pays de promotion du travail décent avec le programme national de promotion du travail décent.** Le coordonnateur national et les mandants tripartites, avec le soutien du bureau sous-régional, devraient harmoniser le prochain programme par pays de promotion du travail décent avec le Programme national de promotion du travail décent que le gouvernement du Kirghizistan envisageait à la fin de 2009. Le programme par pays de promotion du travail décent devrait contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme national de promotion du travail décent. Le BIT pourrait considérer le Kirghizistan comme un pays pilote dans la mesure où le gouvernement national a adhéré à l'idée de promouvoir le travail décent et l'a mise en œuvre. Cette question devrait figurer à l'ordre du jour de l'OIT et être examinée avec les mandants tripartites dans un proche avenir.
- c) **Elaborer une logique de programme cohérente, fondée sur des priorités.** Le nouveau programme par pays de promotion du travail décent doit être cohérent et axé sur les priorités définies par les mandants tripartites plutôt que sur les projets régionaux existants bénéficiant de financements sûrs. Il convient que le coordonnateur national accorde une attention particulière à l'élaboration d'indicateurs de qualité et d'un système de suivi du programme, fondé sur ces indicateurs. Pour sa mise en œuvre, il convient que le nouveau programme bénéficie de ressources suffisantes.
- d) **Tirer parti des atouts de l'OIT.** Les contributions de l'OIT au programme par pays de promotion du travail décent devraient être fondées sur ses atouts et ses avantages comparatifs dans les domaines de la recherche, des conseils sur les politiques à suivre et du renforcement des capacités.
- e) **Renforcer la présence de l'OIT au Kirghizistan.** Pour que le programme soit performant, l'OIT devrait renforcer sa présence au Kirghizistan. L'idéal serait que l'OIT envisage la possibilité d'établir un bureau de pays pleinement fonctionnel, disposant d'une capacité technique et d'une autorisation de financement appropriées. Plusieurs obstacles font qu'il ne serait pas réaliste de procéder immédiatement à l'ensemble des changements proposés pour renforcer la présence de l'OIT au Kirghizistan. L'équipe d'évaluation propose d'envisager ces changements comme des objectifs à long terme vers lesquels devraient tendre les efforts de l'Organisation. En attendant, l'OIT devrait renforcer le rôle du coordonnateur national. Le bureau régional devrait examiner les possibilités de conférer au coordonnateur national une plus grande responsabilité s'agissant de superviser la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent et de créer des synergies. L'OIT devrait étudier la possibilité de transférer le coordonnateur national dans la Maison des Nations Unies à Bishkek.
- f) **Encourager la mobilisation de ressources pour la coopération technique.** Au Kirghizistan, l'OIT devrait adopter une approche plus anticipatrice, comme elle le fait en Indonésie. La conception du programme par pays de promotion du travail décent selon une approche fondée sur les priorités (plutôt que selon une approche sous-régionale fondée sur des projets) débouchera très probablement sur l'implantation au Kirghizistan de projets de grande ampleur, nécessitant des financements substantiels, d'où la nécessité d'inclure la mobilisation de ressources dans le programme par pays et dans le plan de mise en œuvre. Il y aurait lieu de confier au coordonnateur national du Kirghizistan des responsabilités plus importantes s'agissant de mobiliser des ressources en fonction des besoins du programme. Il conviendrait d'y associer les mandants nationaux.

- g) **Développer les relations publiques et la communication.** Le coordonnateur national et les administrateurs de projets de coopération technique devraient faire connaître les activités de l'OIT au Kirghizistan à des publics cibles comme les experts, les donateurs et les milieux d'affaires. Il conviendrait d'organiser systématiquement des activités de communication et d'accroître la présence de l'OIT sur le réseau Web kirghize, dans la partie russe de l'Internet.

## Observations du bureau régional

30. Le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale accueille avec satisfaction l'évaluation indépendante du programme par pays de promotion du travail décent pour le Kirghizistan.
31. Le bureau régional approuve les conclusions de l'évaluation selon lesquelles l'OIT, par la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent, a apporté des contributions substantielles aux trois priorités. Dans le cadre de la première priorité concernant la création d'emplois, le développement des compétences et l'amélioration de l'employabilité, les méthodes de formation à la gestion d'entreprise et d'enseignement et de formation professionnels modulaires mises au point par le BIT ont été inscrites au programme des écoles nationales d'enseignement et de formation professionnels. Le BIT a également contribué de manière notable à l'amélioration du système national de sécurité et de santé au travail en renforçant les capacités du système national d'inspection du travail et à la réduction du déficit de travail décent dans le secteur informel en modernisant les techniques de production et les pratiques de sécurité des petits exploitants agricoles.
32. Le bureau régional approuve les recommandations constructives découlant de l'évaluation indépendante et souhaite faire les remarques suivantes.
33. Le présent programme a été formulé en 2006, alors que la pratique de conception des programmes par pays de promotion du travail décent n'était pas encore bien établie dans l'ensemble de l'OIT. Cela s'est traduit par un manque de mesurabilité de certains indicateurs, par l'absence de cibles et de bases de référence et par le fait qu'il n'y avait pas de plan de suivi et d'évaluation. Le rapport d'évaluation le reconnaît au paragraphe 12. En outre, dans le souci de garantir une parfaite adhésion au programme par pays de promotion du travail décent, les mandants tripartites ont eux-mêmes élaboré la première mouture de ce programme. Ils ont défini les priorités du programme ainsi que les résultats attendus à moyen et à court terme.
34. La prédominance des projets sous-régionaux dans le portefeuille de projets de coopération technique s'explique essentiellement par les préférences des donateurs. En effet, ceux-ci sont souvent réticents à fournir des fonds à un seul pays et préfèrent stimuler la coopération entre pays voisins. De nombreux pays de la sous-région préfèrent aussi les projets et activités de type sous-régional car ils ont de nombreux problèmes communs et peuvent donc s'inspirer mutuellement de leurs démarches respectives. Pour l'OIT, l'approche sous-régionale est également plus économique. Il importe néanmoins de souligner que les projets sous-régionaux comprennent toujours des activités spécifiques aux pays, qui répondent à des besoins particuliers.
35. La réussite des programmes par pays de promotion du travail décent dépend dans une large mesure de l'existence de ressources extrabudgétaires qu'il est parfois difficile d'attirer vers la sous-région d'Asie centrale à l'appui des priorités nationales définies par les mandants. En outre, il est très difficile d'avoir tous les projets de coopération technique en place au moment de l'élaboration du programme et de fonder celle-ci sur «une vision globale et holistique». Le bureau de Moscou qui, avec l'appui des coordonnateurs nationaux lorsqu'ils existent, assume la responsabilité de tous les programmes par pays de promotion



du travail décent dans la sous-région, administre et coordonne toute les activités du programme dans le pays. En outre, il surveille directement tous les projets décentralisés et coopère étroitement avec le personnel des rares projets centralisés. Il établit les documents de projet ou les commente afin de créer entre les différents projets des synergies dont il veille à ce qu'elles soient exploitées au stade de l'exécution.

36. En ce qui concerne le paragraphe 26, il convient de noter que le bureau de Moscou est apte à donner des conseils techniques aux mandants et aux partenaires stratégiques au Kirghizistan. Le rôle de coordonnateur national consiste à assurer la liaison avec l'OIT et les mandants tripartites nationaux, mais pas à donner des conseils techniques. Aussi les mandants peuvent-ils compter sur le bureau de Moscou pour les conseils techniques, y compris sur les questions de parité entre les sexes.
37. La recommandation concernant le rapprochement des comptes sera appliquée.
38. Un nouveau programme par pays de promotion du travail décent sera mis au point en appui à une stratégie de développement national. Une fois qu'un gouvernement stable sera en place et aura défini ses priorités de développement, les négociations reprendront sur le nouveau programme, en pleine conformité avec la stratégie de développement national.
39. Ce nouveau programme sera conçu en étroite consultation avec les mandants tripartites et dans le droit-fil des nouvelles directives relatives aux programmes par pays de promotion du travail décent. Il convient de noter qu'il n'est pas dans les attributions du coordonnateur national d'élaborer les indicateurs du programme et le système de suivi. C'est la responsabilité de l'équipe d'appui technique au travail décent et du Bureau de pays pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Moscou.
40. Alors que le bureau régional trouve très intéressante la recommandation visant à renforcer la présence de l'OIT au Kirghizistan par la création d'un bureau de pays doté d'une capacité technique et d'une autorisation de financement appropriées, il reconnaît aussi que cela n'est pas faisable actuellement, compte tenu du nombre de pays dont s'occupe le bureau régional, du nombre de programmes par pays de promotion du travail décent (dix) et des très maigres ressources financières disponibles. Ce sera sans doute aussi le cas à l'avenir. Le bureau régional s'attachera à renforcer le rôle de coordination et de facilitation du coordonnateur national pendant l'exécution du programme et de promotion des synergies entre les différents éléments et projets s'inscrivant dans l'approche intégrée. S'agissant de transférer le coordonnateur national du logement mis gratuitement à sa disposition par le ministère du Travail dans la Maison des Nations Unies, il conviendrait au préalable d'en examiner attentivement les incidences financières.
41. Alors que la recommandation encourageant la mobilisation de ressources locales pour la coopération technique et l'intégration de cet élément dans le programme par pays de promotion du travail décent et dans le plan de mise en œuvre est bonne dans son principe, l'orientation et l'assistance fournies par PARDEV sont très importantes pour collecter des fonds en faveur du Kirghizistan et pour guider le coordonnateur national. Il convient également de noter que toute mobilisation décentralisée de ressources pour les activités techniques devrait être conduite conjointement par l'équipe d'appui technique au travail décent et le Bureau de pays pour l'Europe orientale et l'Asie centrale à Moscou.
42. La recommandation visant à ce que le coordonnateur national et le personnel des projets de coopération technique développent les relations publiques et la communication au niveau national est très importante. DCOMM pourrait aider en fournissant une formation appropriée au coordonnateur national et au personnel de la coopération technique, et le fonctionnaire chargé de la communication au bureau de Moscou peut donner à cet égard des orientations complémentaires.

## Observations des mandants tripartites

### 43. Le ministère du Travail <sup>5</sup>:

Le ministère du Travail, de l'Emploi et des Migrations de la République kirghize exprime ses remerciements pour les travaux accomplis et pour les informations fournies. D'une manière générale, le ministère approuve les conclusions et recommandations figurant dans le résumé, en particulier:

- celles formulées au paragraphe 23, sur l'amélioration du système national de sécurité et de santé au travail;
- celles formulées au paragraphe 29 a), sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de comptabilité;
- celles formulées au paragraphe 29 b), sur la nécessité pour le coordonnateur national de l'OIT et pour les mandants tripartites, avec le soutien du bureau sous-régional de l'OIT, de mettre en œuvre le programme par pays de promotion du travail décent en veillant à ce qu'il soit en phase avec le programme national de promotion du travail décent;
- par ailleurs, le ministère approuve pleinement les recommandations des experts visant à renforcer la présence de l'OIT au Kirghizistan (paragraphe 29 e)).

### 44. La Fédération des syndicats du Kirghizistan <sup>6</sup>:

La Fédération des syndicats du Kirghizistan pense que les consultants indépendants de l'OIT ont présenté une évaluation objective de la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent (2006-2009). Les syndicats partagent le point de vue selon lequel il convient, dans le nouveau programme par pays de promotion du travail décent, de prêter attention aux éléments suivants:

- domaines d'activités prioritaires, définis par les mandants tripartites;
- élaboration d'indicateurs de qualité et d'un système de suivi du programme par pays de promotion du travail décent;
- création dans le pays d'un bureau pleinement fonctionnel de représentation de l'OIT;
- dévolution de responsabilités supplémentaires au coordonnateur national pour la mobilisation de ressources destinées à la mise en œuvre du programme par pays de promotion du travail décent.

### 45. La Fédération des employeurs de l'industrie «Guild of Directors» <sup>7</sup>: «La Fédération des employeurs de l'industrie "Guild of Directors" a examiné le récapitulatif des résultats de l'évaluation et n'a aucune objection à formuler à cet égard.»

### 46. ***La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de prendre en considération les conclusions, recommandations et enseignements à retenir figurant dans le présent document ainsi que ses délibérations pour continuer d'apporter un appui au Kirghizistan dans le cadre du programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT.***

Genève, le 23 septembre 2010

*Point appelant une décision:* paragraphe 46

<sup>5</sup> Lettre du vice-ministre du Travail, M. M. Bakashov, datée du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

<sup>6</sup> Lettre du président de la fédération, M. K. Osmonov, datée du 30 juin 2010.

<sup>7</sup> Courriel daté du 29 juin 2010.